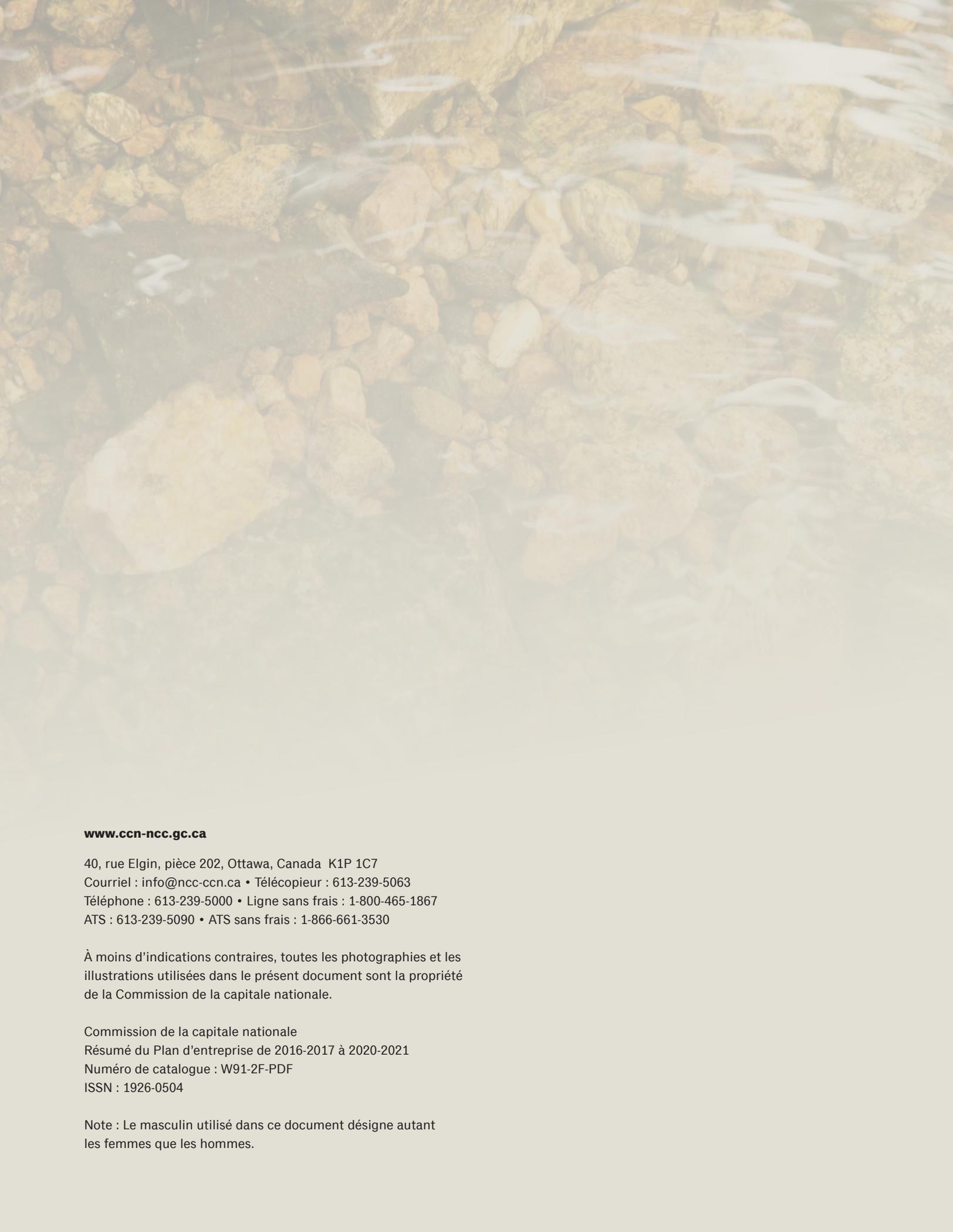


COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Résumé du
Plan d'entreprise
de 2016-2017 à 2020-2021



www.ccn-ncc.gc.ca

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7
Courriel : info@ncc-ccn.ca • Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent document sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Commission de la capitale nationale
Résumé du Plan d'entreprise de 2016-2017 à 2020-2021
Numéro de catalogue : W91-2F-PDF
ISSN : 1926-0504

Note : Le masculin utilisé dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.

Chaque jour, la Commission de la capitale nationale se consacre à bâtir une capitale dynamique, durable et inspirante qui est une source de fierté pour tous les Canadiens et un legs aux générations à venir.

ACTIFS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

10 %

La Commission de la capitale nationale possède plus de **10 p. 100 des terrains de la région de la capitale du Canada, d'une superficie de 473 km²**, et 20 p. 100 des terrains du cœur de la capitale. La Commission de la capitale nationale est donc la plus importante propriétaire foncière de la région.

361 km²

La Commission de la capitale nationale est responsable de la gestion du **parc de la Gatineau**, qui s'étend sur **361 km²**. On enregistre quelque 2,7 millions de visites au Parc chaque année.

106 km

La Commission de la capitale nationale possède **106 km de promenades à Ottawa et dans le parc de la Gatineau** et plus de **200 km de sentiers récréatifs** qui font partie du réseau du Sentier de la capitale.

1 664

La Commission de la capitale nationale gère les **1 664 propriétés** de son portefeuille immobilier. Il comprend **560 propriétés louées à des fins résidentielles, agricoles, institutionnelles, récréatives et commerciales**.

200 km²

La Commission de la capitale nationale est responsable de la gestion de **la Ceinture de verdure** qui s'étend sur **200 km²**. La Ceinture de verdure offre 150 km de sentiers récréatifs.

15

La Commission de la capitale nationale gère **15 parcs urbains et des espaces verts** dans la région de la capitale, dont le parc de la Confédération, le parc Vincent Massey, le parc Major's Hill et le parc Jacques-Cartier.

6

La Commission de la capitale nationale a la responsabilité de gérer les **six résidences officielles** de la région de la capitale. Ce sont Rideau Hall, le 24, promenade Sussex, Stornoway, la résidence du lac Mousseau, la Ferme et le 7, Rideau Gate.

7,8 km

La Commission de la capitale nationale est responsable de la gestion des **7,8 km de la patinoire du canal Rideau**, la plus grande patinoire extérieure du monde. Environ un million de personnes visitent la patinoire chaque saison. La patinoire génère annuellement quelque 160 millions de dollars en retombées économiques dans la région de la capitale.



Table des matières

Message du président et du premier dirigeant	2
Profil de la société d'État	3
Contexte opérationnel	10
Orientations stratégiques, priorités et principaux résultats prévus	21
Tableaux financiers	35
Annexes	42

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU PREMIER DIRIGEANT

La région de la capitale du Canada représente le cœur de notre grand pays. Elle est le centre de notre démocratie et un symbole de l'histoire, de la culture et du patrimoine collectifs du Canada ainsi que de ses caractéristiques naturelles. Elle incarne l'identité canadienne.

Le mandat de la Commission de la capitale nationale (CCN) est plus que centenaire. Elle a la double fonction de première planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains fédéraux de la capitale. Ainsi, la CCN veille à ce que la capitale du Canada soit une source de fierté dynamique et inspirante pour tous les Canadiens et un legs aux générations à venir.

Ce résumé du Plan d'entreprise expose le plan d'action de la CCN des cinq prochaines années, conçu pour continuer à bâtir une région de la capitale dynamique, durable, inspirante et prospère. Les priorités sont notamment de faire des plaines LeBreton et des secteurs environnants une destination de prestige d'importance nationale; d'offrir un meilleur accès public et de nouveaux liens pour que les Canadiens puissent découvrir les berges et les cours d'eau de la région de la capitale; de moderniser le cadre de planification à long terme de la CCN pour continuer de concevoir des outils de planification d'une manière moderne et innovante; et de veiller à la bonne exécution des projets commémoratifs nationaux et des legs durables.

La réussite de la CCN dépend de son ouverture et de sa transparence ainsi que de la collaboration et de la contribution de tous ceux qui ont un intérêt dans la région de la capitale. Il s'agit de priorités de longue date, mais la CCN continuera aussi d'explorer et de tirer profit de nouvelles occasions de se rapprocher des Canadiens et des Autochtones. En outre, elle a toujours pour priorité d'être une société d'État fédérale exemplaire et une partenaire à valeur ajoutée qui préconise l'excellence et y contribue, et qui met en valeur les qualités distinctives de la région.

Le sesquicentenaire de notre pays, en 2017, approche à grands pas. Les efforts que la CCN et ses prédécesseurs ont déployés pour bâtir une capitale à l'image du siège du gouvernement du Canada et de nos expériences collectives seront alors présentés aux Canadiens et au monde pour célébrer ce grand moment. Ce jalon important donne l'occasion de réfléchir aux réalisations du passé, mais aussi de regarder vers l'avenir, avec pour perspective l'édification d'une région de la capitale du Canada qui est source de fierté pour tous les Canadiens et un legs pour les prochaines générations.

Le président,



Russell Mills

Le premier dirigeant,



Mark Kristmanson, Ph. D.



PROFIL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Elle est responsable de la planification de la région de la capitale du Canada et participe à son aménagement, à sa conservation et à son embellissement. Elle s'acquitte de ce rôle par le truchement des secteurs d'activité suivants :

- l'orientation de la planification à long terme liée aux terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- l'orientation et la surveillance de l'utilisation et de l'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- la gestion, la conservation et la protection des biens de la CCN (notamment du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure, des parcs urbains, du portefeuille immobilier et d'autres biens comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- l'entretien des sites patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, comme les résidences officielles et les lieux commémoratifs nationaux.

Mission

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiens.

Principes directeurs

RESPONSABILISATION

La CCN s'engage à servir le public avec fierté et à être responsable et respectueuse en exerçant une gestion financière prudente.

CLARTÉ

La CCN établit des priorités claires et s'engage à créer une vision commune de la région de la capitale du Canada pour tous les Canadiens.

INTÉGRITÉ

La CCN interagit de façon intègre, honnête, respectueuse et juste avec les clients, les partenaires et le public.

OUVERTURE ET TRANSPARENCE

La CCN s'engage à assurer l'ouverture et la transparence de ses activités et à solliciter les commentaires du public et des intervenants, car elle reconnaît que tous les Canadiens doivent pouvoir profiter de la capitale du pays.

LEADERSHIP ET INNOVATION

La CCN accorde de l'importance à la créativité et à l'innovation fondées sur les connaissances et la recherche. Elle favorise l'initiative pour trouver des solutions aux problèmes et donner l'exemple.

Piliers organisationnels

LES GENS D'ABORD

La CCN s'engage à créer un milieu de travail stimulant et enrichissant pour son personnel et à faire en sorte que sa main-d'œuvre soit représentative. Dans ses échanges avec le public, elle s'efforce d'être un organisme ouvert et transparent qui atteint l'excellence en matière de service à la clientèle et de participation populaire.

BÂTIR UNE CAPITALE PLUS VERTE

À titre d'intendante principale des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, la CCN s'engage à bâtir une capitale plus verte pour assurer la durabilité à long terme de la région.

Gouvernance

COMPOSITION, RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la CCN réunit des personnes de la région de la capitale et d'ailleurs au Canada dont le profil professionnel est pertinent. Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale*, le conseil est composé du président, du premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale et d'autres parties du Canada. Présentement, sept membres du conseil d'administration (dont le président et le premier dirigeant) représentent la région de la capitale du Canada. Les huit autres membres représentent les autres régions du pays suivant un équilibre géographique. Les maires d'Ottawa et de Gatineau participent également à toutes les réunions du conseil d'administration à titre de participants d'office sans droit de vote.

Les membres du conseil sont nommés par le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tandis que le président et le premier dirigeant sont nommés par le gouverneur en conseil. Au début de 2016-2017, il y avait un poste vacant au conseil d'administration. Le mandat de deux membres prendra fin en 2016-2017.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, il se charge de faire ce qui suit :

- il établit les grandes orientations stratégiques de l'organisme;
- il veille à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- il surveille et examine le rendement de l'organisme et les risques auxquels il est exposé;
- il approuve les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- il approuve les transactions et les projets importants que la CCN entreprendra;
- il communique avec le gouvernement, les intervenants et le public et favorise les relations avec eux.

Dans son rôle de surveillance de l'organisme, le conseil d'administration prend une part active dans l'établissement et le suivi de l'orientation de la gestion. Le premier dirigeant rend compte au conseil d'administration de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Le premier dirigeant rend compte du rendement de l'organisme au conseil d'administration au début de chaque séance du conseil en présentant un rapport d'activité.

PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les maires d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances à titre de participants d'office sans droit de vote. Cette entente a été officialisée par les maires, en présence de la ministre responsable de la CCN, par la signature d'un protocole d'entente en avril 2016.

En tant que participants d'office sans droit de vote, et à l'instar de tous les autres membres, les maires peuvent participer aux discussions en soulevant des questions et en faisant des commentaires durant les séances du conseil, sauf pour certains points à l'ordre du jour qui continueront de n'être examinés que par le conseil d'administration de la CCN. La participation des maires est régie par le code de conduite, les dispositions relatives à la confidentialité et les règles sur les conflits d'intérêts que doivent respecter les membres du conseil d'administration de la CCN.

RESPONSABILITÉ ET FONCTIONNEMENT

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et sur les séances du conseil, délèguent des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission, et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent les droits et les responsabilités du conseil d'administration et des comités de la société d'État.

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par le gouverneur en conseil et respecte les *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État*. À titre de participants d'office sans droit de vote, les maires d'Ottawa et de Gatineau ne peuvent être rémunérés.

Les membres du conseil doivent agir avec honnêteté, diligence, prudence et en toute bonne foi dans l'intérêt supérieur de la CCN. Ils sont tenus de respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les conflits d'intérêts*, ainsi que le code d'éthique, les lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil d'administration de la CCN, de même que les règlements administratifs de l'organisme. Tous les membres du conseil doivent déclarer tout conflit d'intérêts chaque année et quand ils surgissent pendant l'année. Ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré. Il demande également au Comité de la haute direction d'évaluer son rendement.

Le conseil d'administration se réunit en personne cinq fois par année ainsi que par téléconférence au besoin durant l'année. Chaque réunion consiste en une séance publique et une séance à huis clos. Les gens sont invités à assister aux séances publiques en tant qu'observateurs ou à regarder les séances diffusées en direct sur le site Web de la CCN et sur YouTube. De plus, les délibérations sont mises à jour en temps réel sur les médias sociaux. L'ordre du jour et d'autres documents, comme le rapport d'activité du premier dirigeant, sont également affichés sur le site Web de la CCN.

La CCN tient aussi une assemblée publique annuelle lors de laquelle les gens du public peuvent exprimer leurs idées et poser des questions directement au conseil d'administration. En 2015, la portée de cette assemblée a été élargie afin de permettre l'intervention directe du public dans le cadre d'un atelier pour discuter des priorités stratégiques de la CCN de la prochaine année.

COMITÉS

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration et quatre comités consultatifs ou spéciaux conseillent le premier dirigeant et la haute direction.

Comités de direction

Le Comité directeur se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil d'administration peut déléguer certains pouvoirs ou fonctions à ce comité. Actuellement, ces pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des approbations conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

Le Comité d'audit surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN de même que sa fonction d'audit interne.

Le Comité de la gouvernance aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour voir à ce qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

Comités consultatifs et comités spéciaux

Les comités consultatifs et les comités spéciaux donnent des conseils techniques au premier dirigeant et à la haute direction pour mettre en œuvre le mandat de la CCN. Des spécialistes réputés des quatre coins du Canada sont recrutés pour y siéger. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration. Ceux des comités spéciaux le sont par le premier dirigeant.

Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme concernant l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, sur les projets d'utilisation du sol et de design relatifs à ces terrains et sur des questions d'ordre immobilier. Le Comité est composé d'experts de l'aménagement immobilier, de la planification environnementale, urbaine et régionale, de l'aménagement urbain, de la conservation du patrimoine, de l'architecture et de l'aménagement paysager.

Le Comité consultatif des résidences officielles du Canada donne des conseils professionnels et objectifs sur la gestion des actifs et des sujets connexes liés aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada. Il conseille également Services publics et Approvisionnement Canada, qui est responsable de la Citadelle et de la résidence officielle du gouverneur général à Québec. Le Comité est composé d'experts de la décoration intérieure, de l'architecture, du patrimoine et de la gestion immobilière.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle donne des conseils professionnels et objectifs sur la façon de répondre aux exigences liées à l'accessibilité universelle dans les projets qu'entreprend la CCN.

Le Fonds Canadiana sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres et d'objets d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence en particulier.

REDDITION DE COMPTES AU PARLEMENT ET À LA POPULATION CANADIENNE

En tant que société d'État fédérale, la CCN est assujettie au régime de responsabilisation énoncé dans la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien désigné comme ministre aux fins de la *Loi sur la capitale nationale*.

AUDIT INDÉPENDANT

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est le vérificateur de la CCN. Le BVG réalise un audit annuel des comptes financiers de la CCN pour donner une opinion à savoir si les états financiers présentent avec justesse, à tous égards importants, la situation financière et les résultats réels des activités de l'organisme, la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, et si les transactions portées à la connaissance du vérificateur au cours de l'examen sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, de la *Loi sur la capitale nationale* et des règlements administratifs de l'organisme.

Le BVG procède également à un examen spécial au moins une fois tous les 10 ans pour donner une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et contrôlés; que les ressources financières, humaines et physiques sont gérées économiquement et efficacement; et que les opérations sont menées avec efficacité. Un examen spécial a commencé en 2016.

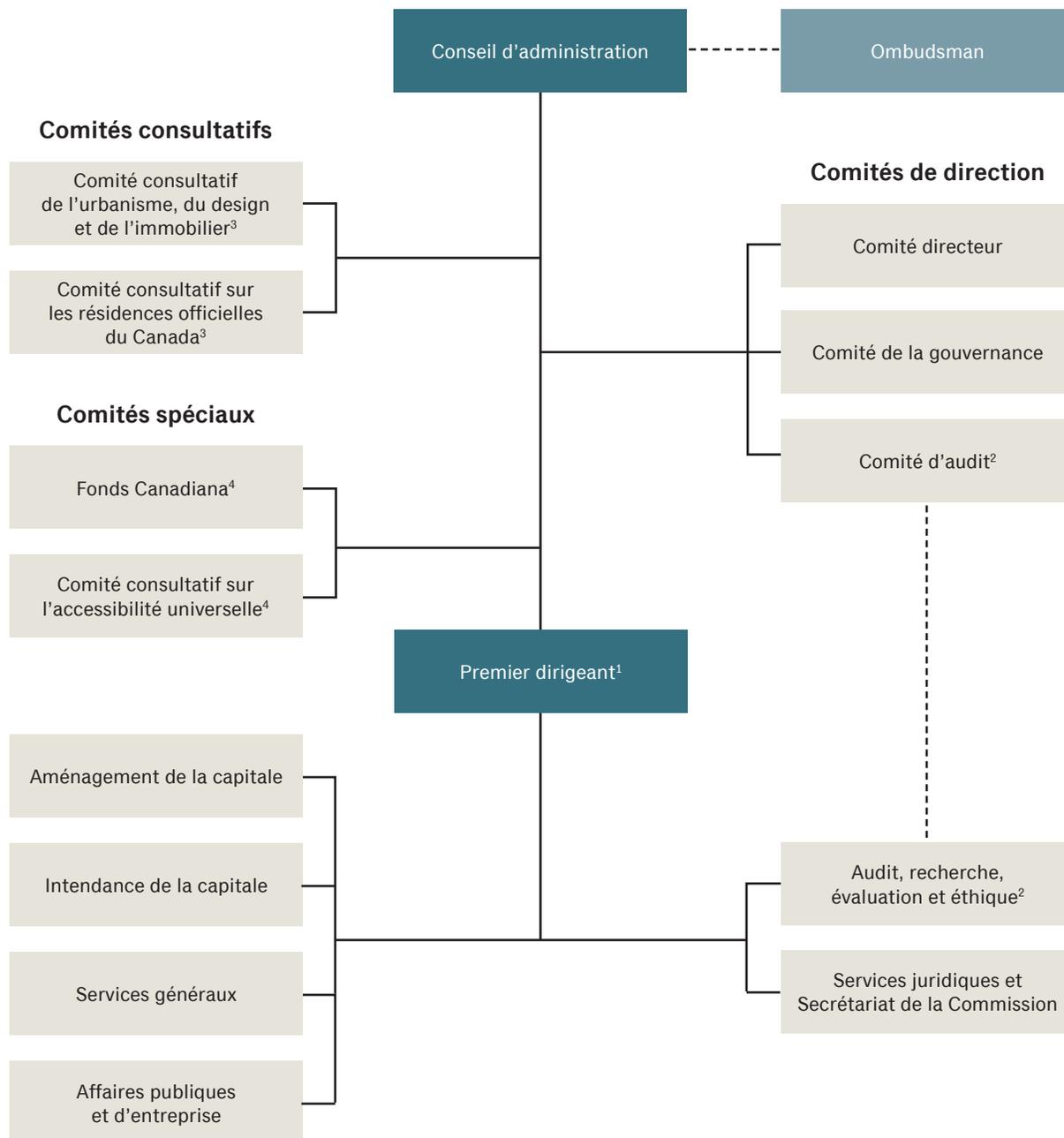
OMBUDSMAN DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Nommé par le conseil d'administration, l'ombudsman de la CCN est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours ont été épuisés. Le cas échéant, l'ombudsman interviendra et enquêtera en vue de régler la plainte de façon équitable, en suivant le processus le plus simple et le moins antagoniste possible. L'ombudsman doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. On peut consulter le rapport annuel sur le site Web de l'ombudsman.

ORGANIGRAMME

L'organigramme de la CCN illustre les rapports entre le conseil d'administration et le groupe de la haute direction, les différents comités et les directions de la CCN. Dans la structure organisationnelle de la CCN, le premier dirigeant est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Le premier dirigeant rend compte au conseil d'administration du rendement et des activités de la CCN; il est appuyé par l'équipe de la haute direction qui représente toutes les directions de la CCN. Chaque directeur général est responsable de voir à la bonne gestion et à la mise en œuvre des activités des principaux secteurs de l'organisme.

ORGANIGRAMME DE LA CCN



1. Le premier dirigeant est également membre du conseil d'administration.
2. La fonction d'audit se rapporte directement au Comité d'audit.
3. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration.
4. Les membres des comités spéciaux sont nommés par le premier dirigeant.



CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Bâtir une région de la capitale dynamique, inspirante et durable

La CCN agit à la fois comme première planificatrice à long terme de la région de la capitale et première intendante des terrains fédéraux. Les principales fonctions et activités de la CCN sont réparties entre ces deux responsabilités. Pour s'acquitter de ses responsabilités, la CCN dispose aussi de services internes qui soutiennent l'exécution des programmes et des activités ainsi que la gestion des ressources.

PLANIFICATION À LONG TERME

En sa qualité de coordonnatrice de la planification à long terme des terrains fédéraux de la région, la CCN voit à l'amélioration du caractère naturel et culturel de la capitale pour que celle-ci soit l'exemple même du riche passé du Canada, du dynamisme de son présent et de l'essence de son avenir. Dans tous les aspects de ses activités de planification, elle respecte les normes d'excellence les plus rigoureuses.

Les principaux aspects de ses fonctions dans ce domaine sont l'élaboration et la mise en œuvre de plans à long terme pour la région de la capitale. Parmi ces documents, mentionnons le Plan de la capitale du Canada, qui donne l'orientation générale et la vision de l'avenir des éléments fédéraux de la

région sur une période de 50 ans, ainsi que les plans directeurs des secteurs clés de la capitale, comme le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et le cœur de la capitale. De plus, la CCN cherche à favoriser le dialogue sur le transport régional et la planification environnementale avec ses partenaires fédéraux, les municipalités de la région et les deux provinces.

Dans le cadre de ses responsabilités de coordination et de supervision de l'usage des terrains fédéraux de la région de la capitale, la CCN approuve l'utilisation du sol, le design et les transactions d'aliénation de biens immobiliers qui concernent ces propriétés. Elle veut ainsi faire en sorte que la planification qu'on en fait et leur design respectent des normes adaptées à l'importance de la capitale.

INTENDANCE DE LA CAPITALE

Être une bonne intendante signifie être digne de confiance pour préserver l'héritage du passé afin que les générations actuelles et futures aient la chance d'en profiter et d'en faire l'expérience. À titre de plus grande propriétaire foncière de la région de la capitale du Canada et de gardienne d'un portefeuille diversifié de biens, la CCN s'occupe et protège des lieux publics essentiels ayant une grande valeur et appartenant de manière intrinsèque au patrimoine symbolique, naturel et culturel du Canada.



▲
Rideau Hall, la résidence officielle du gouverneur général du Canada.

Ses responsabilités en matière d'intendance comprennent un portefeuille diversifié de biens immobiliers et d'autres actifs. La CCN est chargée de la gestion et de l'entretien de 473 km² de terrains dans la région de la capitale, dont le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure. Parmi les biens matériels de son portefeuille, on trouve quelque 300 kilomètres de sentiers polyvalents et de promenades, ainsi que plus de 1 600 propriétés. En outre, la CCN a la garde des six résidences officielles de la région de la capitale de même que de plusieurs lieux commémoratifs nationaux. Afin de préserver et de remettre en état ces biens, elle réalise régulièrement des projets de construction, d'aménagement et d'amélioration.

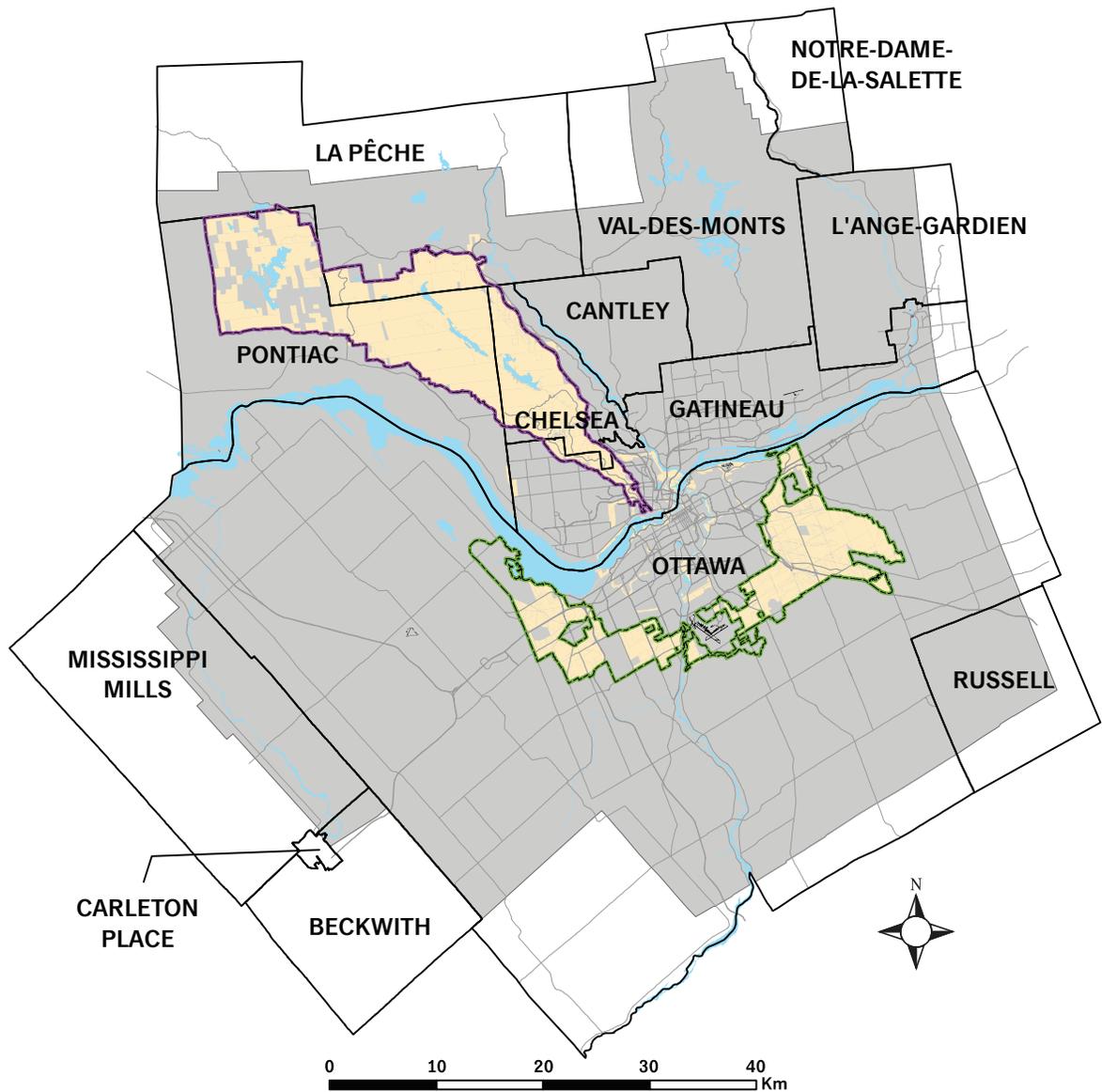
Afin que les résidents et les visiteurs puissent découvrir la beauté naturelle et les riches possibilités de loisirs de la région de la capitale et en faire l'expérience, la CCN donne également accès à ses biens et en permet l'utilisation. Voici quelques-unes de ces activités récréatives : ski de fond, raquette et camping quatre saisons dans le parc de la Gatineau; patinage sur les 7,8 kilomètres de la patinoire du canal Rideau; cyclisme sur plus de 50 kilomètres de promenades de la capitale, d'où les voitures sont absentes lors des vélos-dimanches.

SERVICES INTERNES

Pour accomplir ses fonctions de planificatrice et d'intendante, la CCN dispose d'une gamme de services internes. Ces fonctions soutiennent la gestion des ressources financières et humaines de la CCN; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; et l'infrastructure des technologies de l'information (TI).

Propriétés de la CCN

La carte ci-dessous montre les limites de la région de la capitale nationale et des terrains de la CCN.



PROPRIÉTÉS DE LA CCN / NCC-OWNED LANDS

En vigueur le 9 décembre 2015 / Effective December 9, 2015

-  Région de la capitale nationale / National Capital Region
-  Limite de la Ceinture de verdure / Greenbelt Limit
-  Limite du parc de la Gatineau / Gatineau Park Boundary
-  CCN / NCC
-  Villes et municipalités / Cities and Municipalities

Architecture d'alignement des programmes de la CCN

La CCN réalise son mandat grâce à l'architecture d'alignement des programmes (AAP) qui comprend une réalisation stratégique et trois programmes, dont les Services internes. L'AAP est la liste de programmes qui fait autorité et sert de fondement à la CCN pour la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne. Les orientations stratégiques et les priorités de la CCN pour la période de planification s'alignent sur la réalisation stratégique de l'AAP et les résultats prévus pour chacun des programmes et sous-programmes énoncés dans l'AAP, en plus d'y contribuer.

Une représentation visuelle de la structure de l'AAP et une description de chaque programme et sous-programme sont proposées aux pages suivantes.

AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE

La CCN oriente et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux pour faire en sorte que ceux-ci inspirent la population canadienne, qu'ils répondent aux besoins du gouvernement et qu'ils reflètent le rôle et l'importance de la capitale. Grâce à des plans à long terme, à la désignation des terrains de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et aux approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, la CCN peut veiller à ce que l'usage que l'on fait des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada reflète et respecte l'importance de la capitale, son milieu naturel et son patrimoine.

Le programme « Aménagement de la capitale » comprend deux sous-programmes, soit « Planification à long terme et approbation du design et de l'utilisation du sol » et « Planification des transports ».

Planification à long terme et approbation du design et de l'utilisation du sol

La CCN oriente l'utilisation et l'aménagement physique des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada par l'élaboration continue d'un cadre de planification de la capitale. La CCN croit que la planification est un processus continu et actif qui doit se faire en collaboration avec les intervenants. Grâce à des plans d'utilisation des terrains, la CCN oriente l'usage, l'aménagement et la gestion à long terme des terrains fédéraux. Les terrains dont la capitale a besoin à long terme pour fonctionner et procurer une expérience font partie de la MTIN et doivent être détenus en fiducie pour les prochaines générations. La CCN coordonne l'aménagement et voit à l'atteinte de l'excellence en design et en planification par l'examen et l'approbation des propositions de changement d'utilisation, de design et d'aliénation qui visent les terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada.

Le schéma du cadre de planification de la capitale se trouve à l'annexe A.

Planification des transports

La CCN encourage le transport durable dans la région de la capitale du Canada. Elle collabore avec ses partenaires de la région afin d'aborder la question de la planification du transport interprovincial et de faciliter des projets par l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design.

INTENDANCE ET PROTECTION DE LA CAPITALE

Par ce programme, la CCN vise à préserver des biens d'importance nationale dans la région de la capitale du Canada. En sa qualité d'intendante des terrains et des biens fédéraux de la région, elle remet en état, gère, aménage, entretient et protège les biens naturels, culturels et patrimoniaux les plus prisés de la capitale, tout en veillant au maintien d'un accès public qui est sécuritaire, respectueux et convenable. Par ailleurs, la CCN promeut et régit les activités publiques réalisées sur les terrains fédéraux et elle conserve les ressources naturelles par une saine gestion de l'environnement. Grâce à sa participation à des projets d'aménagement foncier, l'acquisition de propriétés d'intérêt national et l'aliénation de propriétés excédentaires, elle est bien placée pour voir à ce que la région de la capitale du Canada reflète sa vision de la capitale.

Le programme « Intendance et protection de la capitale » comprend quatre sous-programmes, soit « Intendance des terrains et des biens immobiliers », « Protection et conservation de l'environnement », « Résidences officielles » et « Expérience en plein air ».

Intendance des terrains et des biens immobiliers

Par ce sous-programme, la CCN voit à ce que les biens de son vaste portefeuille (y compris des terrains, des propriétés et des ouvrages civils, comme des ponts et des sentiers) soient gérés, entretenus, remis en état et protégés, tout en respectant les principes du développement durable. Les activités de design, de remise en état et d'aménagement de terrains contribuent à la préservation et à l'amélioration continue de parcs, de promenades, d'installations récréatives, de

monuments et d'autres catégories de patrimoine bâti, dont des biens locatifs. La CCN loue des propriétés pour financer leur restauration, la gestion de leur cycle de vie et leur protection, et pour que les propriétés commerciales de son portefeuille locatif respectent le caractère et la vision de la région de la capitale du Canada. Elle voit aussi à l'entretien des terrains d'emplacements fédéraux prestigieux du secteur du cœur de la capitale (p. ex., la colline du Parlement et la Cour suprême du Canada). Afin de veiller à l'optimisation de l'utilisation de ses biens, la CCN acquiert et aliène des terrains, conformément à ses plans à long terme et à sa vision de la capitale. Enfin, elle verse des paiements tenant lieu d'impôts fonciers pour ses terrains et ses propriétés.

Un tableau des principaux projets du Programme pluriannuel des immobilisations pour les exercices de 2015-2016 à 2017-2018 se trouve à l'annexe B.

Protection et conservation de l'environnement

Dans le cadre de son travail d'intendance environnementale, la CCN effectue des évaluations environnementales, de la surveillance et de la décontamination pour que des projets et des activités puissent être réalisés sur ses terrains sans grand risque pour l'environnement. L'équipe d'agents de conservation de la CCN veille à ce que l'utilisation que les résidents et les visiteurs font des aires naturelles qui se trouvent sur ses terrains respecte la nécessité de protéger la flore et la faune, y compris les espèces en péril. La gestion complète et à long terme des ressources naturelles vise à mieux comprendre les aspects scientifiques et à mieux gérer et préserver les terrains de la CCN et les nombreux écosystèmes de grande valeur du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure.

Résidences officielles

Les résidences officielles comptent parmi les œuvres d'architecture patrimoniale les plus anciennes et les plus précieuses du Canada. À titre d'intendante des six résidences officielles de la région, la CCN voit à ce qu'elles soient meublées, entretenues et remises en état de manière à protéger leur caractère historique et à fournir aux dirigeants officiels du Canada un logement sûr et adéquat. Ces propriétés et ces terrains inspirants doivent aussi être entretenus pour la tenue de cérémonies et d'activités d'État importantes. Parmi les responsabilités de la CCN, on compte l'entretien des terrains, le design floral, l'exploitation de serres et l'offre d'un savoir-faire en horticulture; la mise en œuvre de projets de renouvellement; la création et la réalisation d'aménagements intérieurs; et la sélection de meubles et d'objets pour la collection de la Couronne. Les plans de réfection à long terme sont réalisés en fonction des fonds accordés par le gouvernement, en mettant l'accent sur la résolution des problèmes de santé et de sécurité ainsi que sur la préservation des biens patrimoniaux nationaux symboliques de la région de la capitale.

Expérience en plein air

Ce sous-programme a pour objectif d'inciter la population canadienne à fréquenter et à apprécier les milieux naturel et bâti distinctifs de la capitale, à en profiter et à en comprendre l'importance. La CCN donne aux visiteurs et aux résidents de la région de la capitale du Canada l'accès à des parcs (y compris le parc de la Gatineau), à des espaces verts, à des installations récréatives, comme la patinoire du canal Rideau, au réseau du Sentier de la capitale, à des

plages, à d'autres sentiers, à des terrains de camping et à la Ceinture de verdure. De plus, des programmes comme les vélos-dimanches et le Coloris automnal, ainsi qu'une variété d'activités estivales et hivernales en plein air permettent à la population canadienne de vivre dans la capitale une expérience sous le sceau de l'activité physique et de reconnaître l'importance nationale de ses attraits naturels.

SERVICES INTERNES

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et à d'autres obligations.

Ce programme comporte deux sous-programmes, à savoir « Services de gouvernance, de gestion et de surveillance » et « Services de gestion des ressources ».

Services de gouvernance, de gestion et de surveillance

Les Services de gouvernance, de gestion et de surveillance comprennent les Services juridiques et le Secrétariat de la Commission, l'Audit et l'éthique d'entreprise, la Planification d'entreprise et le Bureau du premier dirigeant.

Services de gestion des ressources

Les Services de gestion des ressources comprennent les Finances et l'approvisionnement, les Ressources humaines, les Technologies de l'information, la Gestion de l'information, la Sécurité, les Affaires publiques, les Communications, les Services de création et le Marketing.

RÉALISATION STRATÉGIQUE

La région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiens.

RÉSULTAT PRÉVU

Les terrains, les édifices et l'infrastructure fédéraux reflètent le rôle et l'importance d'une capitale nationale.

RÉSULTAT PRÉVU

Les biens de la capitale sont protégés pour les générations actuelles et futures de Canadiens.

Aménagement de la capitale

Planification à long terme et approbation du design et de l'utilisation du sol

Les terrains et les édifices fédéraux reflètent les besoins du gouvernement, sont en harmonie avec le rôle et l'importance d'une capitale et constituent une source d'inspiration pour la population canadienne.

Planification des transports

Des transports écologiques facilitent la circulation des personnes et des produits et contribuent au fonctionnement de la capitale et à l'expérience qu'elle propose.

Intendance et protection de la capitale

Intendance des terrains et des biens immobiliers

Les immobilisations sont entretenues, gérées, remises en état et protégées d'une manière durable qui reflète les caractéristiques et la raison d'être qui leur sont propres.

Protection et conservation de l'environnement

Les aires naturelles de la capitale sont protégées pour les générations actuelles et futures de Canadiens.

Résidences officielles

Les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont adéquats et sûrs, et servent de décor inspirant aux cérémonies et aux activités d'État.

Expérience en plein air

Les Canadiens fréquentent assidûment les aires naturelles de la capitale et les apprécient.

SOUTIEN À L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Services internes

Services de gouvernance, de gestion et de surveillance
Services de gestion des ressources

Analyse du contexte opérationnel

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la CCN fait un tour d'horizon qui recense les tendances externes à l'échelle régionale, nationale et internationale qui pourraient avoir une incidence sur ses opérations dans l'avenir.

Les paragraphes suivants décrivent les tendances les plus importantes qui ont une incidence sur la CCN et qui sont présentées dans le tour d'horizon de 2015.

GOVERNEMENT ET POLITIQUE

Au cours de la dernière année, la politique fédérale a connu un tournant marquant. Avec l'élection d'un nouveau gouvernement viennent de nouvelles priorités ainsi qu'un style de leadership différent et une autre façon de faire les choses. Les nouvelles priorités du gouvernement comprennent la croissance de la classe moyenne; un gouvernement ouvert et transparent; un environnement sain et une économie forte; et de nouveaux rapports avec les Autochtones. Ces priorités seront intégrées dans les plans de la CCN au cours des cinq prochaines années.

ÉCONOMIE

Au cours de 2015, nous avons été témoins de changements profonds dans les perspectives économiques globales et la politique budgétaire et monétaire. Les répercussions de ces changements sont tangibles à l'échelle internationale, nationale et locale. La faiblesse de la devise canadienne pourrait entraîner une hausse du nombre de touristes en provenance des États-Unis, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le nombre de visiteurs séjournant dans la région de la capitale du Canada et d'utilisateurs des biens de la CCN. En outre, l'engagement du gouvernement fédéral à renforcer l'économie et à dégager des fonds de relance pourrait entraîner une hausse dans le secteur de l'infrastructure dans la région de la capitale du Canada.

ENVIRONNEMENT

L'environnement est une priorité majeure du gouvernement. Le changement climatique, l'investissement dans les technologies et les infrastructures vertes, la protection de l'eau douce et un examen des processus d'évaluation environnementale du Canada comptent parmi les priorités de politique du gouvernement. À titre de principale intendante des terrains fédéraux de la capitale et de plus grande propriétaire foncière de la région, la CCN est en position d'influence lorsqu'il s'agit de contribuer à la durabilité écologique de la région.

SOCIÉTÉ

Le profil démographique du Canada change. Le nombre croissant d'ainés, de Canadiens nés à l'étranger et de personnes instruites se reflétera à la fois dans le bassin d'employés potentiels de la CCN et chez les utilisateurs de ses biens. Pour s'adapter aux tendances démographiques, la CCN doit évaluer constamment la meilleure façon de réaliser ses programmes et ses services compte tenu de cette nouvelle donne.

MÉDIAS SOCIAUX

L'utilisation des médias sociaux se caractérise par un changement dans la façon dont les gens cherchent, échangent et utilisent l'information. Le défi des organismes et des entreprises est de suivre la cadence et d'engager un dialogue significatif avec un auditoire élargi grâce à ces nouvelles technologies. Les médias sociaux s'imposent de plus en plus comme véhicule de communication, de publicité et de prestation de services. La CCN doit continuer d'en faire un usage innovant et efficace pour se faire mieux connaître et faire valoir son point de vue. Cela nécessite de déployer des efforts constants pour être présente dans les différents médias sociaux (Facebook, Twitter, YouTube et autres) dans le but d'élargir son auditoire et de faire progresser son programme d'ouverture et de transparence.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Sentier polyvalent de la CCN sur
le pont interprovincial Alexandra. ▾



SÉCURITÉ

De plus en plus, le Canada se préoccupe de sécurité. La CCN doit assurer la sécurité matérielle de ses actifs et de ses lieux de travail. Entre autres stratégies d'atténuation des risques, la CCN voit à ce que des plans de continuité des activités et de reprise après catastrophe soient en place et actualisés, et entretient et gère une infrastructure de sécurité des TI qui est à jour et pertinente. En sa qualité de propriétaire d'un vaste portefeuille d'actifs, dont beaucoup sont d'importance nationale, elle continuera de collaborer avec des partenaires aux initiatives du gouvernement du Canada en matière de planification de la sécurité.

AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES

Au fur et à mesure que croît la population urbaine de la région de la capitale nationale, les pratiques de planification et d'aménagement s'adaptent pour accommoder un secteur central densifié et en pleine expansion. Pour faire contrepoids à cette croissance, les nouvelles priorités en aménagement urbain contribuent à créer des villes saines. Un certain nombre de tendances et de pratiques écologiques influent sur la façon dont on conçoit l'aménagement des villes. De plus, des progrès ont été réalisés pour chiffrer les facteurs déterminant la qualité de vie dont on ne mesurait pas la valeur monétaire auparavant.

Principaux risques d'entreprise

La CCN a adopté un cadre de gestion des risques d'entreprise qui officialise son approche en la matière. Elle applique ce cadre dans la prise des décisions, la gestion des projets et la planification. La gestion des risques d'entreprise est intégrée dans le cycle de planification et de reddition de comptes de la CCN par le truchement d'un exercice visant à établir le profil de risque. Cet exercice aide à cibler les principaux risques auxquels l'organisme est confronté et les mesures d'atténuation correspondantes pour la période de planification. Les risques d'entreprise sont directement liés au rendement de l'organisme. Les tendances dans ce domaine et l'efficacité des mesures d'atténuation font l'objet de rapports trimestriels au conseil d'administration.

Dans le cadre de l'examen annuel du profil de risque d'entreprise, la CCN a confirmé trois risques susceptibles d'avoir d'importantes répercussions pour la société d'État.

CAPACITÉ

Les risques liés à la capacité font référence à l'aptitude de la CCN à maintenir des niveaux de ressources financières et humaines suffisants pour être résiliente par rapport à un milieu opérationnel en évolution afin de réaliser ses activités et de gérer ses biens efficacement.

La CCN met notamment en œuvre ces stratégies pour atténuer les risques liés à la capacité : continuer de bonifier les processus et d'optimiser les activités; établir des priorités et s'adapter à l'évolution des besoins et des contextes financiers; continuer de recourir à des outils de gestion de l'information pour sauvegarder la mémoire institutionnelle; et continuer d'améliorer la planification et le contrôle des ressources humaines afin d'attirer, de gérer et de retenir une main-d'œuvre talentueuse.

RÉPUTATION ET INFLUENCE

Les risques liés à la réputation et à l'influence se rapportent à l'aptitude de la CCN à maintenir une bonne réputation et à influencer ses partenaires, les intervenants, le public et les élus.

La CCN met notamment en œuvre ces stratégies pour atténuer les risques liés à la réputation et à l'influence : continuer de mobiliser et mettre en œuvre des communications solides et proactives; poursuivre la sensibilisation au mandat de la CCN et à la valeur qu'elle ajoute à la région de la capitale; voir à exercer une influence proactive sur les projets d'urbanisme et d'aménagement et ceux axés sur la capitale; continuer de tirer profit de partenariats appropriés; consentir des efforts visant à améliorer l'ouverture et la transparence des activités.

SÉCURITÉ

Les risques liés à la sécurité se rapportent à l'aptitude de la CCN à assurer celle de ses terrains, de ses actifs et de leurs usagers, de ses activités et de son personnel.

La CCN met notamment en œuvre ces mesures pour atténuer les risques liés à la sécurité : poursuivre l'inspection régulière des terrains et des actifs; voir à la mise en place et à l'actualisation de plans de sécurité pour les principaux terrains et actifs, de services de sécurité institutionnelle, de politiques et de marches à suivre sur la santé et la sécurité au travail, et de plans de continuité des activités et de reprise après catastrophe; entretenir et gérer une infrastructure de sécurité des TI à jour et pertinente; continuer de participer aux initiatives du gouvernement du Canada en matière de planification de la sécurité.

Vue du lac Pink depuis un belvédère ►
du parc de la Gatineau.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES,
PRIORITÉS ET PRINCIPAUX
RÉSULTATS PRÉVUS



1. RÉAMÉNAGEMENT DES PLAINES LEBRETON

La CCN sélectionnera la proposition gagnante de réaménagement à long terme des plaines LeBreton. Avec d'autres projets d'aménagement entrepris dans le secteur environnant, ces ouvrages collectifs contribueront à transformer et à régénérer les plaines LeBreton pour en faire une destination de prestige d'importance nationale.



2. PARC HARMONIE DES PLAINES LEBRETON

La CCN finira les travaux pour animer davantage les plaines LeBreton. Ce projet reconfigurera une partie du paysage actuel pour aménager un espace vert public qui rend hommage à la culture et aux valeurs anishinabées (algonquines) qui renvoient à « s'occuper de la Terre » ainsi qu'un concept horticole artistique, enrichi d'éléments d'interprétation et d'art public.



3. MONUMENT NATIONAL DE L'HOLOCAUSTE

En collaboration avec Patrimoine canadien, la CCN a entrepris de créer ce nouveau monument important qui fera en sorte que les leçons de l'Holocauste resteront gravées dans notre conscience nationale.



4. LE 7, RUE CLARENCE

La reconstruction du 7, rue Clarence, qui fera partie du programme des Pavillons de la Confédération 2017, permettra de présenter les expositions de missions diplomatiques en collaboration avec des ambassades étrangères. Cette initiative s'inscrit dans une série de projets au marché By, dont celui de la remise en état de la cour de la Maison-de-Fer-Blanc, afin d'améliorer l'accessibilité de cet endroit historique et de ménager de l'espace pour des œuvres d'art public.



5. AMÉLIORATION DES BERGES

La CCN continuera de cibler des sites distinctifs pour l'Initiative pour la création d'espaces publics animés sur les berges de la rivière des Outaouais, et elle travaillera avec des promoteurs à des projets, comme le parc linéaire s'étendant sur la berge nord de la rivière des Outaouais, entre le ruisseau de la Brasserie et le lac Leamy.



6. PARC LINÉAIRE LONGEANT LA PROMENADE SIR-JOHN-A.-MACDONALD

Ce projet vise à aménager la promenade pour s'y promener en créant un parc linéaire riverain distinctif qui s'étendra du Musée canadien de la guerre des plaines LeBreton jusqu'à la plage Britannia, en intégrant les nombreuses plages existantes, les rapides et les belvédères qui longent la promenade.



7. DÉBARCADÈRE RICHMOND ET RUINES DE L'USINE DE PÂTE À PAPIER BRONSON

Les sites historiques au débarcadère Richmond et aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson seront réaménagés pour tirer parti de la beauté naturelle des berges tout en améliorant l'expérience qu'en fait le public grâce à de meilleures liaisons, à une accessibilité accrue et à l'installation de panneaux de signalisation et d'interprétation.



8. POINTE NEPEAN

Un concours de design sera lancé en 2017 en vue de renouveler le site, d'en améliorer l'accès et de lui donner un caractère unique en tant que site de prestige de la capitale du Canada.



9. PARC DE LA GATINEAU

La CCN examinera et remettra en état les installations du parc de la Gatineau afin d'améliorer l'expérience qu'en font les visiteurs et l'accessibilité universelle. La CCN travaillera avec les groupes d'utilisateurs du Parc dans le but d'optimiser le réseau de sentiers récréatifs tout en réduisant l'impact écologique des sentiers non officiels. De plus, la maison O'Brien — un lieu patrimonial — et la maison Strutt seront rénovées afin d'être utilisées dans le cadre du programme des Pavillons de la Confédération 2017.

Objectifs de rendement en 2016-2017

Le tableau ci-dessous présente les objectifs de rendement de la CCN pour l'exercice 2016-2017. Ces cibles ont été tirées de la phase 1 du cadre de mesure du rendement de l'entreprise, qui a été achevée en 2015-2016. Les objectifs de rendement seront mesurés dans quatre catégories : location immobilière; gestion de projet; mobilisation et rayonnement; équité en matière d'emploi.

Le rendement par rapport à ces objectifs sera évalué dans le cadre des rapports trimestriels de la CCN. Le rendement de fin d'exercice par rapport à ces objectifs sera publié dans le rapport annuel 2016-2017.

MESURES	OBJECTIFS 2016-2017	
Location immobilière	Taux d'inoccupation	Revenus
<ul style="list-style-type: none"> • Propriétés résidentielles • Locaux commerciaux • Propriétés agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 % • 4 % • 6 % 	<ul style="list-style-type: none"> • 3,3 millions \$ • 16,3 millions \$ • 1,0 million \$
Gestion de projets	État des projets	
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de projets • Écart par rapport au plan • Dépenses en immobilisations 	<ul style="list-style-type: none"> • 90 % ou plus des phases de projet prévues seront terminées à la fin de l'exercice • 10 % ou moins des projets prévus seront annulés ou reportés d'ici la fin de l'exercice • 90 % ou plus des dépenses en immobilisations prévues seront atteintes d'ici la fin de l'exercice 	
Mobilisation et rayonnement	Degré de mobilisation	
<ul style="list-style-type: none"> • Participation et nombre d'abonnés sur les médias sociaux • Consultations publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation totale de 20 % de la participation et du nombre d'abonnés sur les médias sociaux par rapport à l'année précédente • 90 % des consultations prévues seront terminées d'ici la fin de l'exercice 	
Équité en matière d'emploi	Directives du gouvernement fédéral	Objectifs de la CCN
<ul style="list-style-type: none"> • Femmes • Autochtones • Personnes handicapées • Minorités visibles 	<ul style="list-style-type: none"> • 48 % • 2 % • 4 % • 22 % 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 % • 2 % • 4 % • 10 %*
		<p>* Objectif intermédiaire de 2016-2017. Le but de la CCN est de respecter les directives du gouvernement fédéral d'ici 2020-2021.</p>

Orientations stratégiques et priorités pour la période de planification de 2016-2017 à 2020-2021

La CCN a pour mission de voir à ce que la région de la capitale du Canada revête une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiens. Tirant parti d'une longue tradition plus que centenaire en matière d'aménagement et d'intendance, elle a concrétisé cette mission, qui consiste à favoriser l'édification d'une région de la capitale belle et digne qui est une source de fierté et d'inspiration pour toute la population du pays.

Pour la période de planification de 2016-2017 à 2020-2021, trois orientations stratégiques guideront la CCN dans la réalisation de son mandat pour continuer à bâtir une région de la capitale dynamique, durable, inspirante et prospère.

- **Planifier, aménager et améliorer les actifs de la CCN de façon à ce qu'ils inspirent les Canadiens par le dynamisme, le caractère distinct et la durabilité de la région de la capitale nationale.**
- **Conserver et mettre en valeur les attraits naturels, les paysages culturels et le patrimoine bâti d'intérêt national dont la CCN est l'intendante.**
- **Renforcer les relations avec la collectivité, les gouvernements et les administrations régionales et municipales pour favoriser la cohésion et la prospérité de la région de la capitale nationale.**

Afin de concrétiser ces orientations stratégiques, la CCN centrera ses efforts sur six priorités au cours de la période de planification. Ces priorités représentent la suite de nombreux efforts importants que la CCN a consentis au fil des dernières années pour inspirer l'excellence, transformer la région de la capitale du Canada et y bâtir un legs durable. Voici les six priorités de la CCN pour la période de planification :

1. **Faire des plaines LeBreton et des îles une destination de prestige d'importance nationale.**
2. **Offrir un accès public et de nouveaux liens pour que les Canadiens puissent découvrir les berges et les cours d'eau.**
3. **Moderniser le cadre de planification de la CCN et renouveler le plan à long terme du parc de la Gatineau.**
4. **Créer un legs durable pour le sesquicentenaire du Canada en 2017.**
5. **Être une partenaire à valeur ajoutée dans la région de la capitale du Canada.**
6. **Faire preuve d'excellence de façon à ce que la CCN soit reconnue comme une société d'État fédérale et une intendante d'actifs fonciers et immobiliers fédéraux exemplaire.**

Pour pouvoir réaliser avec succès le programme et les objectifs établis pour les années à venir, la CCN aura besoin de la collaboration et de la contribution de tous ceux qui ont un intérêt dans la région de la capitale. Elle agira de manière ouverte, transparente, collaborative et innovante en vue d'atteindre des objectifs communs et de concrétiser des projets qui poursuivront l'édification de la région de la capitale afin qu'elle soit un lieu inspirant, une source de fierté pour toute la population canadienne et un legs pour les générations à venir.

Principaux résultats prévus pour la période de planification de 2016-2017 à 2020-2021

La section suivante résume les projets que la CCN entreprendra au cours de la période de planification pour donner suite à ses six priorités.

Priorité 1 : Faire des plaines LeBreton et des îles une destination de prestige d'importance nationale.

Situées à l'extrémité ouest du cœur de la capitale, à l'ombre des édifices du Parlement, les plaines LeBreton et les îles des Chaudières, Albert et Victoria occupent l'un des plus beaux sites riverains de la région de la capitale du Canada. D'une grande richesse historique, elles ont joué un rôle de premier plan dans l'évolution de la capitale du Canada et demeurent l'un des quelques secteurs urbains de la région qui sont encore en grande partie non aménagés. Pour réaliser le plein potentiel du secteur comme destination attrayante de la région de la capitale du Canada, la CCN poursuivra la concrétisation de sa priorité qui consiste à transformer et à revitaliser les plaines LeBreton et les îles de manière à créer une destination de prestige d'importance nationale.

Suivant les consultations publiques et le choix de la proposition gagnante pour le réaménagement à long terme des plaines LeBreton, la CCN finalisera le processus d'appel d'offres avec le promoteur retenu, puis demandera les approbations gouvernementales nécessaires aux transactions foncières requises. De plus, ce réaménagement constituera le complément du projet d'aménagement du parc Harmonie, lequel créera un nouvel espace public qui animera le secteur et y engendrera de l'activité.

Dans le contexte de sa stratégie plus vaste concernant les peuples autochtones, la CCN participera à des consultations et à un dialogue constructifs avec eux au sujet de projets d'aménagement sur les plaines LeBreton et dans les secteurs environnants, et collaborera avec eux pour élaborer une stratégie de gestion de l'utilisation future de l'île Victoria.

Afin d'améliorer la connectivité et de bonifier l'expérience que le public vit sur les berges de la rivière des Outaouais et les îles, la CCN ira de l'avant avec la réalisation par étapes de projets de création de liaisons, d'amélioration de l'accessibilité et d'installation de panneaux de signalisation et d'interprétation aux lieux historiques des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson et du débarcadère Richmond.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

RÉAMÉNAGEMENT DES PLAINES LEBRETON

Cible à court terme (2016-2017)

- Achever le processus d'appel d'offres et mettre la dernière main aux modalités du contrat avec le promoteur retenu.

PARC HARMONIE DES PLAINES LEBRETON

Cible à court terme (2016-2017)

- D'ici l'automne 2016, terminer tous les travaux sur place et l'installation des éléments d'interprétation.

PROJETS D'AMÉLIORATION AU DÉBARCADÈRE RICHMOND ET AUX RUINES DE L'USINE DE PÂTE À PAPIER BRONSON

Cible à court terme (2016-2017)

- Terminer tous les travaux pour mettre au point le design final du débarcadère Richmond et celui des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson.

Cible à long terme

- D'ici la fin de 2018-2019, achever en grande partie les améliorations prévues au débarcadère Richmond et aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson.

Priorité 2 : Offrir un accès public et de nouveaux liens pour que les Canadiens puissent découvrir les berges et les cours d'eau.

Les rivières Gatineau, Rideau et des Outaouais ainsi que leurs berges représentent quelques-uns des plus beaux attraits naturels de la région de la capitale, auxquels s'ajoute l'historique canal Rideau qui en sillonnent le cœur. Pour que les Canadiens puissent en profiter, la CCN continuera à l'offrir un accès public et de nouveaux liens pour découvrir les berges et les cours d'eau. Elle favorisera une culture riveraine dynamique qui soulignera le caractère distinctif que les berges et les cours d'eau donnent à la région de la capitale.

À l'appui de cette priorité, la CCN mettra la dernière main à des plans visant à transformer en parcs linéaires les berges longeant la promenade Sir-John-A.-Macdonald et la berge nord de la rivière des Outaouais dans le secteur du cœur de la région de la capitale. Ces aménagements permettront d'accroître les possibilités d'animation, de mettre en valeur les attributs du patrimoine culturel et d'achever l'assainissement écologique des emblèmes naturels de la région. Les concepts et les principes énoncés dans les plans susmentionnés fourniront des éléments de base qui serviront à élaborer la vision à long terme de la CCN dans le prochain plan directeur des berges et des cours d'eau. En outre, la CCN examinera des options d'optimisation de ses actifs riverains, notamment celles concernant l'île Bate et la construction d'un quai et d'un débarcadère de bateau-taxi à l'emplacement du Monument de la Marine royale canadienne au débarcadère Richmond.

Afin de contribuer à la sauvegarde d'un écosystème fluvial sain dans la région, la CCN poursuivra sa collaboration avec des partenaires pour la réalisation du Plan d'action de la rivière des Outaouais. Par ailleurs, elle mettra en œuvre des projets de restauration et de réhabilitation des berges du lac Leamy et de la rivière Gatineau. Pour que les piétons et les cyclistes puissent admirer les panoramas pittoresques de la rivière des Outaouais, elle investira dans l'infrastructure des sentiers récréatifs et améliorera les liaisons et la sécurité le long des secteurs riverains prioritaires du réseau du Sentier de la capitale.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

PLANS DES BERGES ET DES COURS D'EAU

Cibles à court terme (2016-2017)

- Achever le plan d'aménagement d'un parc linéaire sur les berges longeant la promenade Sir-John-A.-Macdonald.
- Achever le plan d'aménagement d'un parc linéaire sur la berge nord de la rivière des Outaouais, entre le ruisseau de la Brasserie et le lac Leamy.

Priorité 3 : Moderniser le cadre de planification de la CCN et renouveler le plan à long terme du parc de la Gatineau.

Depuis plus de 100 ans, la CCN et les organismes qui l'ont précédée se sont vu confier la responsabilité d'orienter l'aménagement à long terme des terrains fédéraux de la région de la capitale. Ces plans ont donné forme à la région de la capitale d'aujourd'hui, contribuant à son caractère distinctif, tant par ses attraits naturels qu'architecturaux. Dans le respect de cette longue tradition, la priorité de la CCN consiste à moderniser son cadre de planification et à renouveler le plan de gestion à long terme du parc de la Gatineau. La CCN continuera ainsi de concevoir ses outils de planification d'une manière moderne et novatrice afin de réaliser sa vision de l'évolution de la région de la capitale au fil des années à venir.

La pierre angulaire des efforts de la CCN à l'appui de cette priorité sera de finaliser le prochain Plan de la capitale du Canada qui donnera la vision de la planification à long terme de l'évolution des éléments fédéraux de la région pendant 50 ans, de 2017 au bicentenaire du Canada en 2067. Dans le cadre de ses efforts de modernisation, la CCN continuera de transformer son cadre de planification en concevant des politiques claires et concises, en simplifiant les processus pour qu'ils soient plus efficaces et rapides et en favorisant une meilleure compréhension des exigences chez les promoteurs qui sollicitent des approbations fédérales. De plus, la CCN poursuivra ses efforts pluriannuels en vue d'optimiser ses biens fonciers qui ne font pas partie de la MTIN pour s'assurer qu'ils sont utilisés en fonction de leur potentiel.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

PLAN DE LA CAPITALE DU CANADA

Cible à court terme (2016-2017)

- Demander au conseil d'administration de la CCN et au gouvernement d'approuver le Plan de la capitale du Canada en vue de sa mise en œuvre en 2017.

PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU

Cible à court terme (2016-2017)

- Amorcer l'examen du *Plan directeur du parc de la Gatineau* de 2005 et préparer les consultations publiques.

Cible à long terme

- D'ici la fin de 2020-2021, mettre la dernière main au nouveau Plan directeur du parc de la Gatineau.

Priorité 4 : Créer un legs durable pour le sesquicentenaire du Canada en 2017.

Lorsque le Canada fêtera son sesquicentenaire en 2017, la région de la capitale sera un carrefour central des célébrations de cet important anniversaire. Comme elle est la plus grande propriétaire foncière et la principale intendante de la région, la CCN apportera une contribution majeure à ces festivités. À ce titre, elle soutiendra les projets du gouvernement pour 2017 conformément à sa priorité de travailler avec des partenaires et à entreprendre des projets pour bâtir un legs durable qui soulignera et rappellera cet anniversaire spécial et qui sera une source de fierté pour la population canadienne.

En vue de 2017, la CCN tirera parti de ses biens immobiliers et de ses fonctions de planification pour réaliser une série de projets de legs, y compris un ensemble d'améliorations à la capitale qui créeront des expériences stimulantes partout dans la région. Le programme de la CCN pour 2017 se concentrera sur cinq principaux secteurs d'activité.

Premièrement, la CCN lancera en 2017 de nouveaux plans à long terme pour la région de la capitale du Canada, dont le prochain Plan de la capitale du Canada 2017-2067 et le Plan lumière de la capitale. Deuxièmement, dans le but d'offrir ses biens immobiliers pour servir de lieux de célébration et de commémoration, elle en optimisera certains en les transformant en pavillons de la Confédération en collaboration avec des organismes publics, privés et sans but lucratif.

Troisièmement, la CCN réalisera des projets d'amélioration de ses biens pour les mettre en valeur et permettre aux résidants et aux visiteurs de connaître des attraits emblématiques de la région. Parmi les projets prévus, il y a le réaménagement de l'îlot de la cour de la Maison-de-Fer-Blanc, au marché By. En outre, au nom de Patrimoine canadien, la CCN offrira son expertise technique et ses services de gestion de projets pour la construction du Monument national de l'Holocauste.

Quatrièmement, afin de présenter la région de la capitale aux visiteurs en 2017, la CCN travaillera avec des partenaires de toute la région à un programme d'embellissement. Les projets d'embellissement toucheront notamment le boulevard de la Confédération — parcours d'honneur de la capitale qui relie d'importantes institutions nationales — et le dévoilement de la tulipe commémorative spéciale du 150^e anniversaire. Celle-ci sera plantée dans toute la région, offerte aux provinces et aux territoires, et en vente publique partout au pays.

Enfin, la CCN facilitera la concrétisation des initiatives de partenaires et soutiendra des activités d'envergure dans la région. Pour ce faire, elle priorisera le traitement des demandes d'approbation fédérale des projets des partenaires et permettra l'utilisation de ses terrains comme scènes de la capitale pour des festivités comme le Bal de Neige, la fête du Canada, des activités organisées par les villes d'Ottawa et de Gatineau, ainsi que d'autres rendez-vous culturels dans la région.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

PLAN LUMIÈRE DE LA CAPITALE

Cible à court terme (2016-2017)

- Achever le Plan lumière de la capitale et collaborer avec des partenaires à la mise en œuvre de projets pilotes du Plan en 2017.

PAVILLONS DE LA CONFÉDÉRATION

Cible à court terme (2016-2017)

- Ouvrir un pavillon international au 7, rue Clarence dans le cadre du projet de pavillons de la Confédération de la CCN pour 2017.

MONUMENT NATIONAL DE L'HOLOCAUSTE

Cible à court terme (2016-2017)

- Achever en grande partie la construction du Monument national de l'Holocauste.

Cible à long terme

- D'ici avril 2017, inaugurer le Monument national de l'Holocauste.

Priorité 5 : Être une partenaire à valeur ajoutée dans la région de la capitale du Canada.

La CCN cherchera à favoriser la cohésion et la prospérité de la région de la capitale par la réalisation d'une de ses priorités, celle d'être une partenaire à valeur ajoutée qui préconise l'excellence, contribue à sa promotion et voit au renforcement des qualités distinctives de la région. La mobilisation des citoyens, des intervenants et des partenaires ainsi que la collaboration avec la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau et d'autres administrations régionales et municipales de la région de la capitale sera constamment au cœur de l'approche de la CCN. Celle-ci verra à mobiliser, à sensibiliser, à consolider les alliances stratégiques et à cibler des occasions de partenariat. En outre, la CCN cherchera à intensifier ses efforts de rayonnement et de mobilisation partout au Canada en tirant profit des médias numériques et sociaux sur diverses plateformes. Dans le cadre de ces efforts, elle mettra en œuvre un plan de communication intégré triennal et lancera une image de marque et un site Web renouvelés. Elle pourra ainsi mieux faire connaître la région, son mandat et ses actifs, tout en proposant des moyens innovants de donner à la population canadienne la chance de participer au dialogue sur la capitale.

Forte du lancement réussi de son labo d'urbanisme de la capitale en 2014, la CCN continuera d'y proposer des activités et sa série de conférences lors desquelles des dirigeants, des experts et le public se rencontrent pour discuter et échanger des idées sur divers sujets d'actualité et émergents liés à l'aménagement et à l'intendance de la capitale.

Afin de mieux coordonner la planification de la région, la CCN collaborera avec les administrations locales à l'élaboration de plans relatifs à l'utilisation du sol, à l'environnement, aux infrastructures. Par exemple, elle collaborera à un projet d'infrastructures avec l'ambassade des États-Unis et la Ville d'Ottawa pour remplacer les barrières de sécurité installées après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, aux États-Unis, en aménageant des voies cyclables réservées et des bornes de sécurité sur l'avenue Mackenzie.

En outre, la CCN étudiera les terrains fédéraux qui pourraient accueillir le nouveau Campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa pour s'assurer que la planification de cet établissement de santé de calibre mondial repose sur des bases solides. De plus, la CCN continuera de travailler avec des partenaires pour réaliser des projets de monuments commémoratifs nationaux dans la région de la capitale.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

COMMUNICATIONS PROACTIVES, MOBILISATION ET RAYONNEMENT

Cibles à court terme (2016-2017)

- Mettre en œuvre le Plan triennal de communication intégré, dont l'objectif est de s'assurer que les Canadiens comprennent et reconnaissent l'apport de la CCN à l'aménagement de la capitale.
- Lancer l'image de marque et le site Web renouvelés.

VOIES CYCLABLES SUR L'AVENUE MACKENZIE

Cible à court terme (2016-2017)

- Soutenir l'ambassade des États-Unis d'Amérique et la Ville d'Ottawa, qui veulent, d'ici 2017, embellir l'avenue Mackenzie et offrir aux cyclistes de meilleures conditions et plus de protection grâce à la construction de voies cyclables réservées et de bornes de sécurité le long de cette avenue.

Priorité 6 : Faire preuve d'excellence de façon à ce que la CCN soit reconnue comme une société d'État fédérale et une intendante des actifs fonciers et immobiliers fédéraux exemplaire.

Dans toutes ses activités et ses opérations, la CCN a pour priorité d'être une société d'État fédérale et une intendante d'actifs fonciers et immobiliers exemplaire.

Opérations

L'ouverture et la transparence demeurent au cœur du programme d'excellence de la CCN. Celle-ci restera fidèle à son engagement de longue date envers l'atteinte des normes les plus élevées à cet égard. La CCN cherchera des moyens nouveaux et innovants de rendre ses activités plus ouvertes et transparentes. Cela inclut la participation des maires de Gatineau et d'Ottawa à toutes les séances de son conseil d'administration à titre de participants d'office sans droit de vote. De plus, la CCN a l'intention d'inviter de temps en temps des représentants des municipalités environnantes aux séances de son conseil d'administration portant sur des sujets qui les concernent.

Pour promouvoir l'excellence de ses opérations, la CCN s'efforcera de respecter les normes les plus rigoureuses de rendement, d'économie, d'efficacité et d'innovation dans tout ce qu'elle fera. À l'appui de ces normes, elle mettra en œuvre de nouveaux processus et outils élaborés dans le cadre de son exercice d'optimisation des opérations pour assurer l'exploitation et la gestion financière judicieuses de ses processus internes, de la prestation de ses services et de la gestion de ses actifs. Pour promouvoir un

environnement de travail innovant, la CCN cherchera à établir une stratégie de technologie mobile. Elle examinera, en outre, des options de mise en œuvre progressive de solutions faisant appel aux données ouvertes. Afin d'améliorer son rendement et sa reddition de comptes, la CCN continuera d'aller de l'avant avec la mise en place du cadre de mesure du rendement de l'organisation et fixera des objectifs de prestation de services en fonction desquels le rendement sera mesuré.

Pour être une société d'État exemplaire, il faut aussi offrir d'excellents services à la clientèle. Entre autres efforts dans ce domaine, la CCN améliorera ses cadres de gestion de ses relations avec les citoyens et la clientèle afin de mieux servir la population canadienne. De surcroît, elle collaborera avec les promoteurs qui demandent des approbations fédérales pour qu'ils comprennent mieux ses exigences, ce qui, par ricochet, aidera à améliorer la qualité des propositions et le respect des délais de traitement des demandes d'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design ainsi qu'à hausser le niveau d'excellence en design des propositions.

Étant donné que les employés constituent la force de toute organisation, la CCN cherchera à bonifier son programme de gestion des compétences afin d'attirer, de gérer et de retenir une main-d'œuvre très qualifiée pour réaliser son important mandat. Puisqu'elle reconnaît l'importance de la contribution de la jeunesse à l'exécution de son mandat, la CCN emploie, chaque année, une centaine d'étudiants durant la période de pointe estivale. On examinera entre autres les possibilités d'embauche pour la jeune main-d'œuvre. La promotion de la diversité et de l'équité en matière d'emploi seront aussi au cœur de cette démarche.

Intendance des actifs fonciers et immobiliers

En sa qualité de propriétaire foncière la plus importante de la région de la capitale du Canada, la CCN entretient et protège les lieux publics essentiels et uniques du patrimoine symbolique, naturel et culturel de notre pays. Pour être une intendante exemplaire, la CCN poursuivra un ensemble de projets afin de veiller à ce que les actifs fonciers et immobiliers de son portefeuille soient correctement gérés, entretenus, restaurés et protégés. Le but est de s'assurer que ces actifs contribuent à la durabilité à long terme de la région de la capitale et que les générations d'aujourd'hui et de demain puissent en profiter.

Dans le cadre de ses efforts, la CCN investira dans les immobilisations et les projets de réfection prioritaires indiqués dans le Programme pluriannuel des immobilisations pour s'occuper du vieillissement des infrastructures, de la gestion du cycle de vie et des problèmes de santé et de sécurité. De plus, à titre d'intendante des six résidences officielles de la région de la capitale du Canada, la CCN effectuera les travaux nécessaires à l'entretien, la remise en état, la salubrité, l'exploitabilité et la sécurité de ces importantes institutions symboliques. Entre autres, elle examinera des options en vue de la réfection du 24, promenade Sussex pour s'assurer que la résidence du premier ministre du Canada est sûre, habitable et fonctionnelle. Pour être une propriétaire de premier ordre dans la région de la capitale, la CCN mettra en œuvre une politique nationale de location qui offrira un service exemplaire à ses locataires et optimisera ses biens locatifs.

Afin de soutenir la durabilité écologique de la région de la capitale, la CCN renouvellera sa stratégie environnementale. Elle poursuivra en outre l'évaluation de ses sites et la décontamination de ses propriétés, y compris celles qui bénéficient d'un

financement en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. De plus, la CCN verra à conserver, à protéger et à gérer ses terrains, ses espaces verts, ses parcs urbains, le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure de sorte que les générations actuelles et futures puissent se servir de ces milieux naturels, en profiter et les apprécier. Il sera essentiel pour elle d'assurer l'équilibre entre les besoins des usagers et les principes de durabilité et d'intendance à long terme. Pour bonifier l'offre récréative du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure, la CCN examinera et remettra en état les installations afin d'améliorer l'expérience qu'en font les visiteurs et l'accessibilité universelle.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS : OPÉRATIONS

OPTIMISATION DES OPÉRATIONS

Cible à court terme (2016-2017)

- Mettre en œuvre les nouveaux processus et outils élaborés dans le cadre de l'exercice d'optimisation des opérations.

CADRE DE GESTION FINANCIÈRE

Cible à court terme (2016-2017)

- Améliorer le cadre de gestion financière de la CCN afin d'assurer l'harmonisation constante des ressources et de régler les problèmes qui surviennent relativement au mandat et aux principaux résultats attendus de l'organisme.

CADRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cibles à court terme (2016-2017)

- Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation du personnel.
- Mettre en œuvre un programme de gestion des compétences.

CADRE DE MESURE DU RENDEMENT

Cible à court terme (2016-2017)

- Peaufiner les données sur le rendement afin d'en consolider le cadre de mesure, y compris les cibles sur la prestation des services à la clientèle.

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES MOBILES

Cible à court terme (2016-2017)

- Amorcer la mise en œuvre d'une stratégie d'utilisation graduelle d'une infrastructure et d'outils de TI destinés à un environnement de travail mobile.

GESTION DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET LES CITOYENS

Cible à court terme (2016-2017)

- Améliorer l'approche de la CCN en matière de gestion des relations avec la clientèle et les citoyens en mettant l'accent sur le règlement rapide des problèmes, de sorte que les rapports soient positifs à long terme.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS : INTENDANCE DES ACTIFS FONCIERS ET IMMOBILIERS

POLITIQUE NATIONALE RELATIVE AU PORTEFEUILLE LOCATIF

Cible à court terme (2016-2017)

- Mettre en œuvre une politique nationale relative au portefeuille locatif pour optimiser les actifs loués et faire en sorte que la CCN devienne une propriétaire de premier ordre dans la région de la capitale.

STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE DE LA CCN

Cible à court terme (2016-2017)

- Commencer le renouvellement de la stratégie environnementale de la CCN.

DÉCONTAMINATION DES TERRAINS DE LA CCN

Cible à court terme (2016-2017)

- Terminer l'évaluation de sites et de projets d'assainissement supplémentaires sur les terrains de la CCN.

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE FESTIVALS ET D'ACTIVITÉS

Cible à long terme

- D'ici la fin de 2018-2019, instaurer de nouvelles lignes directrices en matière de festivals et d'activités, y compris une approche de location répondant aux normes de l'industrie pour les activités qui se tiennent sur les terrains de la CCN.

PARC DE LA GATINEAU ET CEINTURE DE VERDURE

Cibles à court terme (2016-2017)

- Remettre en état les commodités mises à la disposition des visiteurs afin d'accroître leur utilisation et la fréquentation du secteur Pontiac du parc de la Gatineau.
- Collaborer avec les municipalités entourant le parc de la Gatineau afin d'offrir un nouveau programme d'activités qui attirera les visiteurs dans leurs secteurs respectifs durant le Coloris automnal.
- Installer une nouvelle signalisation afin de mieux indiquer les sentiers universellement accessibles de la Ceinture de verdure.

Vue de l'atrium avant du siège social de la Commission de la capitale nationale. ➤



TABLEAUX FINANCIERS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR LES EXERCICES SE TERMINANT
LE 31 MARS 2015 À 2017

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

FINANCEMENT	2016-2017	2015-2016	2015-2016	2015-2016	2014-2015	2014-2015	2014-2015
	Budget	Budget	Prévision	Écart	Budget	Réel	Écart
Crédits de fonctionnement	67 806	69 056	67 361	(1 695)	64 737	68 781	4 044
Revenus	38 025	36 060	31 351	(4 709)	29 553	32 046	2 493
Financement du Fonds d'acquisition et d'aliénation	754	756	334	(422)	626	383	(243)
	106 585	105 872	99 046	(6 826)	94 916	101 210	6 294
DÉPENSES							
Planification de la capitale ¹	3 053	2 584	2 960	(376)	3 530	2 437	1 093
Intendance et protection de la capitale ²	79 111	76 768	66 059	10 709	74 080	74 250	(170)
Services internes	31 825	32 870	31 856	1 014	30 277	32 333	(2 056)
	113 989	112 222	100 875	11 347	107 887	109 020	(1 133)
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LE FINANCEMENT	(7 404)	(6 350)	(1 829)	4 521	(12 971)	(7 810)	5 161
REPORT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	36 036	34 808	37 865	3 057	56 412	55 675	(737)
Réaffectation du report entre les immobilisations et le fonctionnement	(1 550)	0	0	0	(10 000)	(10 000)	0
REPORT À LA FIN DE L'EXERCICE	27 082	28 458	36 036	7 578	33 441	37 865	4 424

1. Représente le programme plutôt que la structure organisationnelle.

2. Ibid.

BUDGET DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES SE TERMINANT
LE 31 MARS 2015 À 2017

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

FINANCEMENT	2016-2017	2015-2016	2015-2016	2015-2016	2014-2015	2014-2015	2014-2015
	Budget	Budget	Prévision	Écart	Budget	Réel	Écart
Crédits en immobilisations	22 399	23 665	22 665	(1 000)	23 630	23 665	35
Financement du Fonds d'acquisition et d'aliénation	12 000	2 000	1 748	(252)	4 000	822	(3 178)
	34 399	25 665	24 413	(1 252)	27 630	24 487	(3 143)
DÉPENSES							
Intendance et protection de la capitale							
Routes et ponts	3 695	1 532	5 229	(3 697)	4 544	5 832	(1 288)
Propriétés historiques	14 370	5 477	7 054	(1 577)	4 703	5 422	(719)
Propriétés locatives	3 350	5 864	1 242	4 622	3 785	3 835	(50)
Mise en valeur de propriétés	1 996	3 838	1 046	2 792	6 666	2 317	4 349
Actifs verts	4 035	3 111	4 371	(1 260)	5 075	2 858	2 217
Autres	6 228	5 526	7 276	(1 750)	5 833	997	4 836
	33 674	25 348	26 218	(870)	30 606	21 261	9 345
Acquisitions de bien-fonds	12 000	2 000	1 748	252	4 000	822	3 178
	45 674	27 348	27 966	(618)	34 606	22 083	12 523
TOUS LES PROGRAMMES							
Équipement	2 480	2 920	3 654	(734)	480	397	83
DÉPENSES TOTALES EN IMMOBILISATIONS	48 154	30 268	31 620	(1 352)	35 086	22 480	12 606
EXCÉDENT (DES DÉPENSES SUR LE FINANCEMENT) DU FINANCEMENT SUR LES DÉPENSES	(13 755)	(4 603)	(7 207)	(2 604)	(7 456)	2 007	9 463
REPORT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	20 407	20 330	27 614	7 284	17 606	15 607	(1 999)
Réaffectation du report entre les immobilisations et le fonctionnement	1 550	0	0	0	10 000	10 000	0
REPORT À LA FIN DE L'EXERCICE	8 202	15 727	20 407	4 680	20 150	27 614	7 464

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2015 À 2021

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

ACTIFS FINANCIERS	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
	Réel	Prévision	Projection	Projection	Projection	Projection	Projection
Trésorerie	97 556	89 809	56 460	42 357	40 733	46 543	38 985
Trésorerie affectée au train léger sur rail	68 108	69 316	70 293	71 354	72 432	0	0
Créances							
Ministères et organismes fédéraux	3 605	3 266	3 266	3 266	3 266	3 266	3 266
Autres	3 685	3 338	3 338	3 338	3 338	3 338	3 338
Placements	18 831	18 868	33 891	35 229	29 451	29 332	30 032
	<u>191 785</u>	<u>184 597</u>	<u>167 248</u>	<u>155 544</u>	<u>149 220</u>	<u>82 479</u>	<u>75 621</u>
PASSIFS							
Créditeurs et charges à payer							
Ministères et organismes fédéraux	671	847	847	847	847	847	847
Autres	16 260	20 526	20 526	20 526	20 526	20 526	20 526
Train léger sur rail	66 669	66 990	67 080	67 254	68 328	0	0
Provision pour nettoyage environnemental	43 850	43 032	40 299	33 386	32 188	28 403	28 403
Revenus reportés	12 061	11 085	10 685	10 285	9 885	9 485	9 085
Avantages sociaux futurs	3 674	3 097	3 112	3 127	3 141	3 156	3 171
Autres passifs	2 036	1 823	1 610	1 397	1 184	1 034	1 004
	<u>145 221</u>	<u>147 400</u>	<u>144 159</u>	<u>136 822</u>	<u>136 099</u>	<u>63 451</u>	<u>63 036</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>46 564</u>	<u>37 197</u>	<u>23 089</u>	<u>18 722</u>	<u>13 121</u>	<u>19 028</u>	<u>12 585</u>
ACTIFS NON FINANCIERS							
Immobilisations corporelles	594 908	608 551	632 725	640 882	650 911	653 917	660 029
Frais payés d'avance	2 558	2 495	2 495	2 495	2 495	2 495	2 495
Autres actifs non financiers	1 749	1 572	1 395	1 218	1 041	864	687
	<u>599 215</u>	<u>612 618</u>	<u>636 615</u>	<u>644 595</u>	<u>654 447</u>	<u>657 276</u>	<u>663 211</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>645 779</u>	<u>649 815</u>	<u>659 704</u>	<u>663 317</u>	<u>667 568</u>	<u>676 304</u>	<u>675 796</u>

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ POUR LES EXERCICES
SE TERMINANT LE 31 MARS 2015 À 2021

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

REVENUS	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
	Réel	Prévision	Projection	Projection	Projection	Projection	Projection
Opérations de location et servitudes	22 187	23 127	22 508	23 004	22 898	23 353	23 939
Intérêts	2 236	2 016	2 041	1 698	1 365	1 346	1 365
Sous-location du siège social	2 333	2 325	2 277	2 277	2 277	1 729	0
Frais d'accès aux usagers	2 707	2 685	2 587	2 587	1 960	3 084	3 084
Recouvrements	2 130	1 102	8 453	1 149	1 149	1 149	1 149
Autres revenus	1 211	490	485	420	420	420	420
Gain net sur la cession d'immobilisations corporelles	0	83	11 472	0	0	7 711	0
	32 804	31 828	49 823	31 135	30 069	38 792	29 957
CHARGES							
Planification de la capitale	3 980	2 960	3 053	2 693	2 022	2 024	2 047
Intendance et protection de la capitale	105 788	82 133	94 368	83 103	81 293	82 241	83 556
Services internes	33 252	32 725	32 718	32 957	33 105	33 025	31 726
	143 020	117 818	130 139	118 753	116 420	117 290	117 329
DÉFICIT AVANT LE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA	(110 216)	(85 990)	(80 316)	(87 618)	(86 351)	(78 498)	(87 372)
FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	68 781	67 361	67 806	67 266	65 205	64 755	64 484
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	23 665	22 665	22 399	23 965	25 397	22 479	22 380
	92 446	90 026	90 205	91 231	90 602	87 234	86 864
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(17 770)	4 036	9 889	3 613	4 251	8 736	(508)
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	663 549	645 779	649 815	659 704	663 317	667 568	676 304
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	645 779	649 815	659 704	663 317	667 568	676 304	675 796

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS POUR LES EXERCICES
SE TERMINANT LE 31 MARS 2015 À 2021

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
	Réel	Prévision	Projection	Projection	Projection	Projection	Projection
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(17 770)	4 036	9 889	3 613	4 251	8 736	(508)
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(31 283)	(31 211)	(47 025)	(26 803)	(28 916)	(25 492)	(25 383)
Amortissement des immobilisations corporelles	17 462	17 532	17 934	18 646	18 887	19 182	19 271
Perte nette (gain net) sur la cession d'immobilisations corporelles	4 224	(83)	(11 472)	0	0	(7 711)	0
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	0	119	16 389	0	0	11 015	0
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	1 231	0	0	0	0	0	0
	(8 366)	(13 643)	(24 174)	(8 157)	(10 029)	(3 006)	(6 112)
Variation des frais payés d'avance	(113)	63	0	0	0	0	0
Consommation des autres actifs non financiers	(374)	177	177	177	177	177	177
	(487)	240	177	177	177	177	177
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(26 623)	(9 367)	(14 108)	(4 367)	(5 601)	5 907	(6 443)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	73 187	46 564	37 197	23 089	18 722	13 121	19 028
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	46 564	37 197	23 089	18 722	13 121	19 028	12 585

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES EXERCICES SE TERMINANT
LE 31 MARS 2015 À 2021

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
	Réel	Prévision	Projection	Projection	Projection	Projection	Projection
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(5 734)	2 334	(7 983)	(5 528)	(1 982)	(2 773)	(3 858)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations	(8 266)	(8 836)	(9 366)	(6 176)	(4 342)	(63 968)	(3 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement	9 540	(37)	(15 023)	(1 338)	5 778	119	(700)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(4 460)	(6 539)	(32 372)	(13 042)	(546)	(66 622)	(7 558)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	170 124	165 664	159 125	126 753	113 711	113 165	46 543
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	165 664	159 125	126 753	113 711	113 165	46 543	38 985

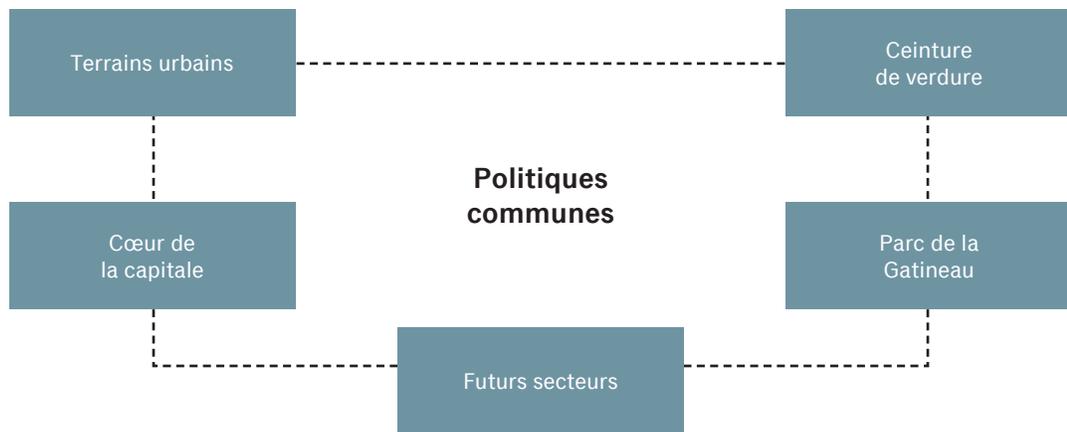


ANNEXES

PLAN DE LA CAPITALE DU CANADA



PLAN DIRECTEUR DE LA CAPITALE



MISE EN ŒUVRE



◀ Feuille d'érable décorative sur un banc de l'esplanade du canal Rideau.

ANNEXE B : PROGRAMME PLURIANNUEL DES IMMOBILISATIONS POUR
LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2016 À 2018

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Prévision		Projection		Projection	
ROUTES ET PONTS						
Programme du boulevard de la Confédération	1 104		3 410		500	
Système automatisé de gestion des stationnements	878		0		200	
Réhabilitation de ponceaux, parc de la Gatineau	1 456		0		700	
Réfection, autres routes et ponts	1 791		285		50	
	<u>5 229</u>	17 %	<u>3 695</u>	8 %	<u>1 450</u>	5 %
PROPRIÉTÉS HISTORIQUES						
Réfection de propriétés, promenade Sussex	0		2 138		412	
Programme des résidences officielles	5 740		8 588		1 747	
Réfection de propriété, maison O'Brien	0		3 120		780	
Réfection, autres propriétés historiques	1 314		524		350	
	<u>7 054</u>	22 %	<u>14 370</u>	30 %	<u>3 289</u>	11 %
PROPRIÉTÉS LOCATIVES						
Programme de réfection, propriétés locatives	1 242		350		1 539	
Réfection de propriétés, 30, rue Metcalfe et 100, rue Sparks	0		0		200	
Réfection de propriété, 50, promenade Sussex	0		0		2 000	
Reconstruction, 7, rue Clarence	0		3 000		0	
	<u>1 242</u>	4 %	<u>3 350</u>	7 %	<u>3 739</u>	12 %
MISE EN VALEUR DE PROPRIÉTÉS						
Réaménagement des plaines LeBreton	1 046	3 %	1 996	4 %	3 156	10 %
ACTIFS VERTS						
Réaménagement de la pointe Nepean	46		0		0	
Remplacement de rampes, canal Rideau	0		0		1 200	
Aménagement de site, ruines de l'usine de pâte à papier Bronson	750		200		2 930	
Aménagement de site, débarcadère Richmond	500		200		1 600	
Programme de réfection, parc de la Gatineau	491		100		400	
Reconstruction du pont du ruisseau Leamy	502		2 085		30	
Programme de réfection des sentiers	657		550		600	
Réaménagement des berges, corridor des Voyageurs	0		0		30	
Autres projets et programmes, actifs verts	1 425		900		500	
	<u>4 371</u>	13 %	<u>4 035</u>	8 %	<u>7 290</u>	24 %
AUTRES						
Installations récréatives	636		0		0	
Autres projets et programmes	6 640		6 228		7 892	
	<u>7 276</u>	23 %	<u>6 228</u>	13 %	<u>7 892</u>	27 %
ACQUISITIONS DE BIEN-FONDS	1 748	6 %	12 000	25 %	3 000	10 %
TOUS LES PROGRAMMES – ÉQUIPEMENT	<u>3 654</u>	12 %	<u>2 480</u>	5 %	<u>325</u>	1 %
	<u>31 620</u>	100 %	<u>48 154</u>	100 %	<u>30 141</u>	100 %

ANNEXE C : MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SUR LES DÉPENSES DE VOYAGES, D'ACCUEIL, DE CONFÉRENCES ET D'ÉVÈNEMENTS

Le 16 juillet 2015, le gouverneur en conseil a demandé aux sociétés d'État, y compris la CCN, d'harmoniser leurs politiques, lignes directrices et pratiques avec les politiques, directives et instruments connexes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) portant sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'évènements, conformément à leurs obligations légales. Les sociétés d'État étaient également tenues de faire rapport sur la mise en œuvre de ce décret dans leur prochain résumé du Plan d'entreprise.

Depuis l'entrée en vigueur du décret, la CCN a adapté ses politiques administratives pour se conformer aux exigences. Un examen complet des politiques de voyages et d'accueil de la CCN a été effectué afin de cibler les lacunes dans les politiques par rapport à la directive du SCT. La CCN a modifié les pouvoirs d'approbation et les limites concernant l'autorisation des dépenses d'accueil et d'évènements. Elle a modifié ses règlements administratifs en septembre 2015 pour se conformer aux exigences de la directive. Une version révisée de la politique sur les dépenses de voyages d'affaires, d'accueil, de conférences et d'évènements a été mise en œuvre. D'autres lignes directrices et procédures ont aussi été mises en place et de nouveaux formulaires ont été conçus. Tous les aspects de la directive ont été adoptés, comme l'exige le SCT.

En outre, les frais de voyages et d'accueil trimestriels du président et du premier dirigeant sont affichés sur le site Web de la CCN. Aussi, les frais de voyages et d'accueil trimestriels des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la CCN sont désormais affichés.

Le tableau suivant présente les dépenses annuelles totales de la CCN en frais de voyages, d'accueil, de formation et de conférences et fournit des projections d'ici la fin du prochain exercice.

Dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences (en dollars)

	2012-2013* Réel	2013-2014* Réel	2014-2015 Réel	2015-2016 Prévisions	2016-2017 Budget**
VOYAGES	402 291	397 446	331 383	344 000	350 890
ACCUEIL	103 827	80 516	66 111	66 520	67 850
FORMATION ET CONFÉRENCES	335 741	343 286	320 517	216 550	220 880

* Les activités transférées à Patrimoine canadien le 30 septembre 2013 sont exclues.

** Taux d'inflation estimé à 2 p. 100.

